



## Convocation à l'entretien préalable au licenciement

Par **pharmamil**, le **14/11/2012** à **13:23**

Bonjour,  
On m'a proposé une diminution du temps de travail (de plus de 35h à 14.75h) que j'ai refusé par lettre avec AR. Du coup c'est licenciement économique, cela fait 15j que j'ai donné ma réponse et je n'ai toujours pas reçu de lettre me convoquant à l'entretien préalable au licenciement.  
Mon employeur doit il respecter un délai pour me convoquer à cet entretien?  
Merci par avance

Par **DSO**, le **15/11/2012** à **10:49**

Bonjour,  
Il n'y a pas de délai à respecter, à ce stade.  
Cordialement,  
DSO

Par **pat76**, le **16/11/2012** à **15:09**

Bonjour  
Vous continuez vos horaires indiqués sur votre contrat de travail et si votre employeur vous fait travailler 14h75; il devra quand même vous payer 35 heures puisque vous avez à juste raison refusé la modification de votre contrat de travail.  
Vous laissez du temps au temps et l'employeur prend quand il le désire vous convoquer à un entretien préalable.  
Il devra justifier le licenciement économique.  
Vous êtes plusieurs salariés dans cette situation?